



RAID INTERNATIONAL DE SOLIDARITE
« Circuit Maroc en Véhicules d'Époque »

Conditions Tarifaires et prestations

Le RAID INTERNATIONAL DE SOLIDARITE est organisé pour une action sociale et solidaire, à but non lucrative.

Droit de participation

Le droit de Participation est calculé lors de la souscription en ligne et validé par le participant en cloture de son bulletin de souscription.

Un acompte de 3000 Dirhams doit être versé à l'engagement, le solde à réception de la confirmation de l'inscription et au plus tard le 31 Mars 2017 .

Sont inclus dans le droit de Participation:

La participation au frais de l'organisations pour un équipage de 1 ou 2 participants et leur véhicule:

- L'inscription du participant son coéquipier et un véhicule,
- Les villages départs et arrivée et les vérifications au Maroc pour les équipages,
- L'équipe pilote pour vous épauler ,
- La mise à disposition et l'installation de la balise de géolocalisation obligatoire, et la connexion du véhicule à la plateforme de l'Organisation,
- Les pauses briefings journaliers, et le roadbook,
- L'eau minérale livrée chaque matin pour tous les équipages,
- Les assurances Responsabilité Civile de l'organisateur,
- L'assistance médicale,
- L'assistance mécanique,
- le remorquage du véhicule en cas de panne non réparée,
- Le transport des bagages pour les participants qui le souhaitent,
- Les outils de préparation de votre aventure (dossiers de préparation, logo, attestation d'inscription... etc.)
- Le site internet de l'organisation qui retransmet votre vécu au jour le jour et permet ainsi à vos sponsors et amis de suivre votre aventure (compte-rendu d'étapes, photos, vidéos)
- Un blog personnalisé aux couleurs du Raid Solidarité CNRJ à disposition de chaque équipage
- La communication et la médiatisation en amont, pendant et après le Raid
- Un film retraçant les meilleurs moments de votre aventure.
- La remise des prix

Les frais de l'hébergement et nourritures

La traversée Espagne Maroc Espagne est incluse si option retenue par le Participant au bulletin de souscription : traversée aller-retour Algesiras – Tanger Med, dans le cadre d'une opération négociée par l'organisation avec une compagnie maritime à un tarif préférentiel (Forfait aller retour pour 1 Véhicule + une ou deux personnes, en bateau rapide (Départ et retour Espagne, depuis le port Algésiras vers Tanger Med et retour). Contacter l'organisation pour les informations, réservations et horaires des traversées vers Tanger le 28 Avril 2017, et retour Tanger Espagne le 2 ou 3 Mai 2017.

Ne sont pas inclus dans le droit de Participation:

- les frais de vérifications en Europe pour les équipages Européens
- La vignette carbone
- Le véhicule ou sa location et ses assurances
- Le carburant
- Le trajet France/Espagne et retour (carburant, péages, hôtel, restaurant etc.)
- Les pièces de rechange -
- La trousse médicale obligatoire
- L'assurance rapatriement à l'étranger des personnes.
- Le supplément chambre individuelle
- Les boissons prises aux repas (sauf eau)
- Toutes les dépenses à caractère personnel
- Toutes les dépenses autres non listées au paragraphe "

Les actions de Solidarité :

Les actions de solidarité sont à charge de l'organisation, de ses sponsors et partenaires, toutefois toute contribution des participants dans le cadre des actions programées en marge du circuit sera appréciées.

Cloture des inscription :

le nombre des participant étant limité, les confirmations des inscription sont notifiés par ordre d'arrivée des bulletins de souscription confirmé par règlement d'acompte. Une liste d'attente en fonction des places disponibles sera proposée.

La cloture des inscription est fixée au **31 Mars 2017 à Midi**

Conditions d'inscriptions :

Le bulletin d'inscription et le règlement de l'événement sont portés à la connaissance des participants et mis à leur disposition en permanence sur le site internet.

La réception par l'organisation du bulletin d'inscription implique pour le participant la connaissance et l'acceptation du present règlement et conditions de participation.

L'inscription n'est prise en compte qu'à réception du justificatif d'acompte, accompagné des documents requis (copie de la carte grise, du contrôle technique et d'une attestation d'assurance)

Annulation :

L'annulation de l'engagement par un participant pour quelque motif que ce soit, dûment notifiée à l'organisation, entraîne le versement des frais :

- jusqu'au 30 mars 2017 : 300 € (frais de dossier et réservations)
- après le 30 Mars 75 % du montant total des droits et options.